

## Avis de modifications aux Règles de pratique de la Cour supérieure du Québec en matière familiale

Avis est donné par les présentes que les Règles modifiant les Règles de pratique de la Cour supérieure en matière familiale dont le texte apparaît ci-dessous ont été adoptées par les juges de la Cour supérieure par voie de consultation tenue par courrier, en date du 30 juin 2003, conformément à l'article 47 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25).

Montréal, le 15 août 2003

*La juge en chef,*  
LYSE LEMIEUX

### Règles<sup>1</sup> modifiant les Règles de pratique en matière familiale

**1.** Le titre «Règles de pratique en matière familiale» est remplacé par: «Règlement de procédure en matière familiale»\*

\* Peut être cité: «R.p.fam.(C.S.)» ou, en contexte: «R.p.fam.»

**2.** Dans les articles 21 et 22 et dans le titre de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre III, les mots «déclaration en divorce» et «déclaration» sont remplacés par «demande en divorce» et «demande».

**3.** Dans le titre de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre III, les mots «par déclaration» sont remplacés par le mot «introductives».

**4.** Le Formulaire I est modifié comme suit:

*a)* dans le titre du formulaire, les mots «déclaration en divorce» sont remplacés par «demande en divorce»;

*b)* dans le titre de l'acte de procédure, le mot «déclaration» est remplacé par «demande en divorce»;

*c)* dans la 9<sup>e</sup> allégation de la procédure, le mot «déclaration» est remplacé par «demande»;

*d)* la 10<sup>e</sup> allégation est remplacée par:

«Mesures de sauvegarde et provisoires (si la demande comporte des conclusions à cet effet), mesures accessoires et autres réclamations

(A) Il y a un accord entre les parties sur les mesures accessoires, dont un exemplaire est coté P-6

ou

(B) Il n'y a pas d'accord entre les parties sur toutes les mesures de sauvegarde, provisoires ou accessoires, et

i. les motifs à l'appui des conclusions provisoires recherchées sont: (Réciter les faits.) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

ii. les motifs à l'appui des conclusions accessoires recherchées sont: (Réciter les faits.) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

e) les conclusions de la procédure sont remplacées par:

«RENDRE les ordonnance de sauvegarde suivantes (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

RENDRE les ordonnances provisoires suivantes (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

PRONONCER le divorce des parties;

RENDRE les ordonnances accessoires suivantes (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

et ACCORDER les autres conclusions suivantes (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(ou)

ENTÉRINER l'accord entre les parties et ORDONNER aux parties de s'y conformer. \_\_\_\_\_ dépens.»

<sup>1</sup> Adoptées en vertu du pouvoir inhérent de la Cour et de l'article 47 du Code de procédure civile.

f) l'« Affidavit » est biffé;

g) le texte qui suit les mots « Avis à la partie défendresse relativement à la contestation » est remplacé par « Insérer ici le texte prescrit, publié à la *Gazette officielle*, (2002) 134 *G.O.* II, 8520 ».

h) Le texte suivant est ajouté après le paragraphe précédent : « S'il y a lieu, ajouter un avis de présentation des demandes pour ordonnances de sauvegarde ou pour mesures provisoires. »

**5.** Le Formulaire III est modifié dans la section « revenus »; les mots « allocations familiales »/« prestations fiscales » y sont biffés.

**6.** L'article suivant est ajouté après l'article 18 :

« **18.1** Priorité. Sont traitées prioritairement à toute autre les conclusions d'une requête portant sur la Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants. (L.R.Q., c. A-23.01). ».

**7.** L'article 23 devient l'article 20.1 et le mot « légitimité » y est remplacé par « filiation ».

**8.** Les articles 41 et 41.1 sont modifiés comme suit : la seconde phrase du premier paragraphe de l'article 41 y est biffée et devient le second paragraphe de l'article 41.1.

**9.** Le Formulaire IV, État du patrimoine familial est remplacé par le formulaire joint.

**10.** La table des matières est modifiée pour tenir compte des articles 1, 2, 3, 6 et 7 ci-dessus.

**11.** Les présentes dispositions entrent en vigueur dix jours après leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

## Formulaire IV

(Identification du dossier)

## ÉTAT DU PATRIMOINE FAMILIAL

A	PARTIE DEMANDERESSE	PARTIE DÉFENDERESSE	
BIENS EXCLUS DU PATRIMOINE (Art. 415 C.c.Q.)	VALEUR	VALEUR	MOTIFS D'EXCLUSION

VALEUR DU PATRIMOINE ÉTABLIE AU      /      /       date de la fin de la vie commune  
 JJ / MM / AAAA  date d'introduction d'instance

B	PARTIE DEMANDERESSE			PARTIE DÉFENDERESSE		
	VALEUR	DETTE	NET	VALEUR	DETTE	NET
VALEUR NETTE DES BIENS DU PATRIMOINE DONT LES PARTIES SONT PROPRIÉTAIRES (Art. 415 et 417 C.c.Q.)						
1) Résidence familiale	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2) Résidence(s) secondaire(s)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3) Meubles qui garnissent ou ornent les résidences et qui servent à l'usage du ménage :						
• Résidence familiale	\$	\$	\$	\$	\$	\$
• Résidence(s) secondaire(s)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4) Véhicule(s) automobile(s) utilisé(s) pour les déplacements de la famille (voir liste des résidences et véhicules en annexe)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TOTAL</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DÉDUCTIONS (Art. 418 C.c.Q.)			moins			Moins
a) biens possédés avant mariage	Valeur nette \$ + plus value \$		= \$	Valeur nette \$ + plus value \$		= \$
b) apport durant mariage par succession ou donation	Apport \$ + plus value \$		= \$	Apport \$ + plus value \$		= \$
c) remploi durant le mariage*						
VALEUR PARTAGEABLE			= \$			= \$

\* Pour plus de détail, voir annexe

C	PARTIE DEMANDERESSE			PARTIE DÉFENDERESSE		
	VALEUR	DETTE	NET	VALEUR	DETTE	NET
VALEUR NETTE DES BIENS DU PATRIMOINE DONT LES PARTIES SONT PROPRIÉTAIRES (Art. 415 et 417 C.c.Q.)						
5) Droits accumulés durant le mariage au titre d'un régime de retraite (**Voir Partie D s'il ne donne pas droit à une somme capitalisée)	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
6) REER accumulés durant le mariage	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>TOTAL</b>						
DÉDUCTIONS (Art. 418 C.c.Q.)	moins			Moins		
Apport durant mariage	Apport \$ _____	plus value \$ _____	= \$ _____	Apport \$ _____	plus value \$ _____	= \$ _____
VALEUR PARTAGEABLE	= \$ _____			= \$ _____		

D Cochez les cases appropriées	PARTIE DEMANDERESSE	PARTIE DÉFENDERESSE
Gains inscrits durant le mariage :		
• Régie des rentes du Québec (R.R.Q.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Régime de pension du Canada (R.P.C.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
** Le régime de retraite auquel vous contribuez donne droit, pour votre conjoint, à une rente à l'exclusion d'une somme capitalisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
** Le régime de retraite auquel votre conjoint contribue vous donne droit à une rente à l'exclusion d'une somme capitalisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je déclare que les renseignements donnés concernant les biens dont je suis propriétaire sont exacts et complets et qu'ils le sont, quant aux biens de l'autre partie, au meilleur de ma connaissance.

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 Demand.  ou défend.

Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

Personne habilitée à recevoir le serment : \_\_\_\_\_

**E JE SUIS D'AVIS QUE LES RÈGLES DU PATRIMOINE FAMILIAL NE SONT PAS APPLICABLES EN L'ESPÈCE POUR LES MOTIFS SUIVANTS : (SPÉCIFIER)**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**JE REMPLIS TOUTEFOIS LE PRÉSENT ÉTAT AU CAS OÙ LE TRIBUNAL REJETTERAIT MA PRÉTENTION.**

**F JE DEMANDE UN PAIEMENT COMPENSATOIRE POUR LES RAISONS SUIVANTES (ART. 421 C.C.Q.):**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**G JE DEMANDE UN PARTAGE INÉGAL POUR LES RAISONS SUIVANTES ( ART. 422 C.C.Q.) :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**H EXÉCUTION DU PARTAGE (art. 419 et 420 C.c.Q.)**

**Modalités suggérées :**

- |                              |          |              |        |           |
|------------------------------|----------|--------------|--------|-----------|
|                              |          | - modalités: | (date) | (montant) |
| 1. en numéraire :            |          |              | _____  | _____     |
| - comptant :                 | _____ \$ |              | _____  | _____     |
| - par versements :           | _____ \$ |              | _____  | _____     |
| - sûretés (le cas échéant) : |          |              |        |           |

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2. par dation en paiement des biens suivants :  
partie demanderesse :

partie défenderesse :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**I RÉCUPÉRATION DES DÉDUCTIONS (S'IL Y A LIEU) :**

partie demanderesse :

partie défenderesse :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

PAR : \_\_\_\_\_